



BULLETIN n° 164 - Janvier 2021

*QUE CETTE NOUVELLE ANNÉE SE PRÉSENTE SOUS DE
MEILLEURES AUGURES QUE LA PRÉCÉDENTE ...*

**Assemblée générale de l'Association
mardi 2 février 2021 à 17h30**



**Salle de conférence de la Grande Bouvêche à Orsay
Au 1^{er} étage, accès par la tour de droite, porte à l'arrière du bâtiment.**

**Pour contribuer à la vie de l'association, nous vous attendons nombreux !
Si vous ne pouvez y assister, pensez à envoyer votre pouvoir.
Toutes les modalités d'adhésion sont détaillées à la fin de ce bulletin.
*L'assemblée générale est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation.***

En cas de re-confinement, vous recevrez de nouvelles informations par courriel

Sauvegarde d'une espèce botanique l'étoile d'eau : appel à bénévoles



Dans le cadre de la ZPNAF (Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière), un programme d'actions a été mis en place ; parmi les 30 actions recensées, l'une concerne l'étoile d'eau ; Bernadette Fontanella, au nom de ABON, avait accepté d'en être la pilote. ABON a participé à la réunion du comité de suivi, le 15 décembre 2020. Nous avons été à nouveau sollicités pour prendre en charge cette action. Nous recherchons donc une (ou des) personne(s) susceptible(s) de remplacer Bernadette et ainsi représenter ABON pour cette action.

Voici le rappel des objectifs :

Inventorier et préserver l'Étoile d'eau dans les mouillères de la ZPNAF.

Dans un premier temps il s'agit d'identifier les sites où se trouve l'étoile d'eau puis d'établir des conventions de partenariats avec les propriétaires de ces sites pour préserver cette plante protégée. Cette démarche nécessite une opération de sensibilisation auprès des gestionnaires et exploitants agricoles sur les différents milieux humides (mares, mouillères...).

Nos partenaires sont l'EPA Paris Saclay (EPAPS) et le Conseil Départemental de l'Essonne.

L'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*), est une plante rare qui doit son nom à la forme caractéristique de ses fruits allongés. Elle a été observée sur le Plateau de Saclay, en particulier sur la commune de Palaiseau où certains emplacements ont été interdits à la construction; elle a été observée, aussi, à la carrière de la Troche à Orsay.

Si vous êtes intéressé(e), contactez-nous grâce au formulaire de contact de notre site www.abon91.org. Ou bien par courrier postal : ABON, Faculté des Sciences d'Orsay, bâtiment 304, 91405 Orsay cedex.

VERGER

La pandémie n'a pas découragé les bénévoles du verger ! Ils ont continué leurs travaux d'entretien et de cueillette. La récolte très abondante a permis de proposer 6 ventes de pommes !

Une grande année...pour les pommes.

PERMANENCE

La permanence est ouverte à partir de janvier 2021, chaque 2^{ème} et 4^{ème} semaine du mois : le mercredi de 12h30 à 14h et le jeudi de 17h à 18h30 toujours au bât.308

CONFERENCES

Mardi 12 janvier à Bures (annulé) et **mardi 2 mars à la Bouvèche à Orsay** selon l'évolution de la pandémie

SORTIES ET RANDONNEES

Nous ne désespérons pas de mener à bien notre escapade à TREBEURDEN en mai 2021. Guettez vos courriels. Pour les randonnées éventuelles même conseil.

BIODIVERSITE

La commune d'Orsay a acquis 2 parcelles boisées sur le site dit de la « Croix de Bures ». L'inventaire réalisé signale 2 espèces végétales plutôt rares l'Ail des Ours et la Primevère acaule. Parmi les arbres notons l'Aulne glutineux. Aussi remarqué la présence de l'Ecureuil Roux, la Fauvette à tête noire, la Mésange charbonnière, le Pic vert, le Troglodyte mignon et non pas le triton crêté mais palmé. C'est un amphibien au mode de vie plutôt nocturne qui passe souvent l'hiver à l'abri des feuillages.

L'association « **les p'tits Kipik** » (<http://lesptitskipik.fr>) a un centre à Orsay où elle accueille une vingtaine de hérissons soignés par Sara Stahl et Jérôme Gripon. (nous les avons invités pour une conférence il y a quelques années). Si vous trouvez un hérisson en détresse, n'hésitez pas : contact@lesptitskipik.fr, ou encore au téléphone : 0781090510 (extrait du journal municipal d'Orsay décembre 2020).

Comment se protéger des ondes électromagnétiques, en particulier de la 5G

Cet article est un condensé de deux documents relatifs à l'aspect sanitaire de la 5G.*

Le premier est un rapport de synthèse, compilé en 2018 par Martin L. Pall, professeur de biochimie et de sciences médicales à l'Université de Washington, réalisé à partir de 114 articles scientifiques sur les dangers de ces ondes. Il était destiné à l'administration américaine qui en a fait quelques commentaires ; le second document est un article intitulé « Adopter le régime anti-ondes » publié en novembre 2020 dans la revue "Alternatif Bien Être". Son auteure Pryska Ducoeurjoly se demande comment vont réagir les 3,3 millions de Français qui, selon elle, souffrent déjà d'hypersensibilité.

Rappel historique : Dès 2002, lors de l'apparition des générations antérieures de téléphonie mobile, plus d'un millier de chercheurs de tous pays lançaient une pétition pour la révision à la baisse des normes maximales d'exposition aux ondes, déjà jugées dangereusement élevées pour le corps humain. En vain.

En 2009, ABON avait organisé à Bures, une conférence-débat sur ce sujet, coanimée par notre regrettée adhérente Annie Ginibre, physicienne agrégée de Physique, et coauteur avec le Dr Claude Albaret du livre « Halte aux effets électromagnétiques », (livre disponible à la bibliothèque d'ABON et référencé par P. Ducoeurjoly) .

Les conférenciers démontraient que chacun réagit différemment et surtout, de manière imprévisible aux ondes émises, y compris au réseau 50Hz, réseau qui représente une part importante de la pollution électromagnétique. Ils relataient notamment la corrélation entre la concentration des champs électriques en fin de lignes de distribution du courant et l'apparition de cancers du cerveau chez les populations vivant à proximité des poteaux. À contre-courant, si on peut dire, du désir des habitants, ils dénonçaient aussi le rôle néfaste de l'enfouissement des lignes électriques sous les trottoirs : les personnes sont, dans ce cas, plus proches des champs et donc plus exposées.

Dans le premier document, M.L.Pall a indiqué les commentaires de l'administration en face des résumés des 114 articles. Il en ressort que les pouvoirs publics et les industriels du secteur ont tout fait pour corrompre et discréditer ces études, en ne reconnaissant que les effets thermiques des rayonnements, soit les réchauffements cutanés.

Dans le développement de son étude, M.L. Pall a classé et a décrit longuement les risques biologiques qui peuvent apparaître à de très faibles niveaux, y compris lors des premières minutes d'exposition. Par exemple : la cassure de l'ADN, des ruptures chromosomiques, des copies de mutation etc., causant des effets sanitaires importants lorsque les expositions sont prolongées. Ces effets interfèrent avec les processus normaux de l'organisme qui procèdent à la réparation des dommages créés à l'ADN. La conséquence est bien un déséquilibre de l'appareil immunitaire entraînant l'affaiblissement des capacités de résistance aux maladies.

Concernant plus particulièrement la 5G_z qui utilise des champs électriques pulsés à très haute fréquence de façon à transporter beaucoup plus d'informations, ses effets seront beaucoup plus actifs biologiquement car

elle va utiliser des antennes à balayage couplées entre elles, augmentant ainsi la puissance transmise (ces champs étant très absorbés). Ce sont, en effet, des millions d'antennes 5G qu'il est prévu d'installer, avec pour conséquence une pénétration accrue des ondes dans le corps.

M.L. Pall montre que l'industrie sous-estime cette pénétration des ondes dans le corps. Il cite une des études de sa compilation relative aux veaux en gestation dans le ventre de leur mère : lorsque les vaches paissent près des antennes, des veaux naissent avec des cataractes. En fait, avec la 5G, la composante magnétique du champ des ondes pénètre plus profondément que la composante électrique.

Il en ressort que l'impact sera très important sur les organismes ayant un rapport surface/volume élevé. Ce sont les insectes, les oiseaux, les amphibiens, les petits mammifères ainsi que les plantes et les arbres qui seront les plus touchés. Il semble que l'exposition aux radars et aux ondes courtes des radio-amateurs, entraîne les mêmes effets.

Il prédit ainsi « *une catastrophe écologique à venir* » et considère que ce développement est « *une folie de masse* ». Il cite le livre d'un de ses collègues le Dr Jared Diamond « *Effondrement : comment les sociétés choisissent d'échouer ou de réussir* » qui révèle que la société de technologie de pointe sur notre Terre est en grand danger.

Dans le second document, on apprend qu'en 2017, 400 chercheurs et médecins, s'appuyant sur un rapport d'expertise de BioInitiative 2012 - lequel compilait 1800 études consacrées aux effets négatifs des ondes émises par la 5G - ont montré que les effets dépendaient fortement de leur fréquence, de leur polarisation, du type de cellule humaine concerné et des fenêtres ou gammes d'intensité utilisées.

Face à ce pessimisme ambiant, P. Ducoeurjoly cite Nicolas Négri, expert en pollution électromagnétique, qui indique que 80% de l'électromagnétisme qui nous parasite vient de nos maisons. C'est donc par là qu'il faut commencer, rien n'est perdu. Celui-ci assure une formation en ligne sur le site hygiene-electromagnetique.fr et sur sa chaîne YouTube. Pryska mentionne également le livre de Nicolas Roussille « *La controverse de la 5G* » lequel conseille notamment de boycotter les objets compatibles 5G à venir. Et enfin, elle cite le livre à paraître du professeur Dominique Belpomme « *Le livre noir des ondes* » qui préconise la voie à suivre pour adopter le régime anti-ondes.

Parmi les risques connus, les 2 documents citent conjointement la fatigue, des maux de tête, des difficultés d'attention, des troubles du sommeil, des névroses acoustiques, la génotoxicité, l'infertilité, les avortements, le stress oxydatif, la maladie d'Alzheimer etc., jusqu'aux cancers qui sont dûs à l'invasion cellulaire et alors souvent métastasés.

P. Ducoeurjoly liste ensuite des mesures à prendre pour se protéger de ces ondes :

- Pour la chambre : Vérifier la connexion à la terre de tous les appareils électriques, les éteindre à l'aide d'un biorupteur, interrupteur automatique de champs, et les éloigner.
- Pour le bureau : câbler Internet en direct, sans souris Bluetooth et blinder les câbles.
- Eviter les téléphones sans fil multipostes DECT sources de champs importants (20V/m) et revenir au téléphone filaire.
- Neutraliser sa box en la confinant dans une housse spéciale faisant cage de Faraday.
- Neutraliser les compteurs Linky qui transmettent des infos en HF pulsée en blindant ses câbles et couper le compteur la nuit si c'est possible.
- Neutraliser son portable la nuit, en le passant en 3G et en éteignant la WiFi de la box et du portable.
- Acheter comme l'indique N. Négri, un appareil de mesure tel l'Electrosmog Meter, modèle « ED88Tplus » par exemple, sur le site geotellurique.fr.
- Consulter la carte des antennes et leurs directions sur antennesmobiles.fr et cartoradio.fr

À noter, pour finir, que les conséquences environnementales de la 5G sont bien décrites dans un article d'Olivier Tesquet dans « *Télérama* » du 20 septembre 2020. Il relate qu'en France, un récent rapport de quatre services administratifs remis au gouvernement, n'a pas manqué d'alimenter la controverse, car il bat en brèche tout impact sanitaire dû à la 5G sur l'organisme ! Affaire à suivre donc...

**Références des 2 articles :*

1- Martin L. Pall .- *Rapport de synthèse : « La 5G : Risques majeurs sur la santé des populations en UE, aux USA et à l'international ; des preuves convaincantes de huit différents effets très nocifs de l'exposition aux champs électromagnétiques et les mécanismes associés » (62 pages).*

2- Pryska Ducoeurjoly, revue "Alternatif Bien Être " n°170 (p 5-8), novembre 2020.

Alain Heurtel novembre 2020

Vous pouvez ne pas être d'accord avec ces articles. ABON vous invite à un droit de réponse rédigé. Les échanges contradictoires paraîtront dans un prochain bulletin.

BIBLIOTHÈQUE

Livres acquis au 4^{ème} trimestre 2020

- **Talents de la vallée de l'Yvette et de ses plateaux de Saclay et de Limours.** Martine Debiesse. 2020 (Auteure de **Terres précieuses**)
- **Saclay, genèse et défis d'un grand projet.** Pierre VELTZ. Ed. Parenthèses, 2020. (Responsable de l'Établissement public de Paris Saclay E.P.P.S. de 2010 à 2015)
- **Raviver les braises du vivant.** Baptiste MORIZOT. Ed. Actes Sud, Domaine du possible, 2020
- **Habiter en oiseau.** Vinciane DESPRET. Ed. Actes Sud, Mondes sauvages, 2019. Elle enseigne la philosophie à l'Université de Liège et se consacre aux rapports entre les hommes et les oiseaux, notamment vu par les ornithologues.
- **Permaculture au quotidien.** Louise Browaey. Ed. Terre vivante, 2018. 12 principes pour appliquer la permaculture au jardin, en cuisine, dans les domaines de la Santé, de la gouvernance et du développement personnel.
- **Le BIO GROW Book.** Jardinage biologique en intérieur et en extérieur. K. Schelfoust et M. Panhueysen. Ed. Mama, 2019. Une référence en matière de jardinage, à consulter uniquement sur place.

Revues reçues au 4^{ème} trimestre 2020

- **L'Oiseau Mag**, n° 140, automne 2020. Les Traquets. L'oedichéme criard. Le cochevis huppé. Dossier : **Le biomimétisme** .
- **L'Oiseau Mag** , Hors- série 2020. **Rapaces de France.** Le vautour moine. La chevêche d'Athéna
- **Revue Salamandre**, n° 261, déc.2020-Janv.2021. Dossier : **Les émois du chamois.** Quand le tricolor fait le mur.
- **Miniguide Salamandre**, n° 105 : Les algues marines

- **Miniguide Salamandre**, n° 106 : Clé des bourgeons. Identifier 48 arbres et arbustes à partir d'un rameau et des bourgeons.

- **L'Echo du Parc** (de Chevreuse) n° 85 , nov. 2020-fev. 2021. Agenda des sorties. Les nuisances sonores dans le ciel des riverains. La ferme de Romainville.

- **La Hulotte**, n°110 : les moineaux

Adresse postale :

Association Bures-Orsay-Nature, Université Paris-Saclay, bâtiment 304, 91405 Orsay Cedex

Adresse de la permanence et de la bibliothèque :

Près du seul feu tricolore du campus au bâtiment 308, 1^{er} étage, bureau 3110

Tel : 01 69 15 45 68

<http://www.abon91.org>

Association loi 1901 déclarée en préfecture de Palaiseau le 26 octobre 1970

Adhérente à l'**UASPS** (Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes), à **Terre & Cité**, à la **LPO** et à l'**OPIE** (Office pour les insectes et leur Environnement).

Adhésions et cotisations :

La cotisation est valable pour l'année civile, **de janvier à décembre**. L'adhésion inclut l'abonnement au bulletin trimestriel et donne accès aux activités, dont celles du verger, et aux sorties nature. Certaines sorties demandent une participation aux frais.

Cotisation : 15 € ; étudiant : 7 € ; cotisation familiale : 15 € plus 9 € par adhésion supplémentaire
Membre bienfaiteur : à partir de 20 €.

Accès libre aux non-adhérents pour les conférences à Orsay et à Bures.

Rappel : vous pouvez désormais régler votre cotisation annuelle par virement bancaire

IBAN : **FR76 1027 8060 0900 0201 1250 132** ; BIC : **CMCIFRA** ; Titulaire du compte : **ABON**

Indiquez **impérativement nom, prénom et « adhésion 2020 »**.

Dans ce cas, envoyez un bulletin d'adhésion rempli par courriel :

bures-orsay-nature.asso@universite-paris-saclay.fr

Le bulletin d'adhésion 2021, le pouvoir et la déclaration de candidature vous ont été envoyés par courriel. Si vous ne pouvez pas assister à l'AG, envoyez-nous votre pouvoir.

